ECT D.A.P. F.EXPL 06 v3

Demande d'Acceptation Préalable					
N°: Valable du au					
(cadre réservé à ECT)					
1 Producteur : propriétaire du terrain / maitre d'ouvrage / délégataire					
Raison sociale:	Personne	à contacter :			
N° Siret :	@mail:				
Adresse:	Code post	cal: Commune:			
Téléphone :	Fax:				
2 Demandeur (client ECT):					
Raison sociale:	Personne à contacter :				
N° Siret :	@mail:				
Adresse:	Code post	tal: Commune:			
Téléphone :	Fax:				
3 Transporteur : Si vous faites appel à plusieurs transporteurs vous devez nous annexer leurs coordonnées					
Raison sociale:	N° Siret :				
Adresse:	Code posi	tal: Commune:			
4 Adresse du chantier :					
Rue:	Code post	tal: Commune:			
5 Prestation envisagée :					
Prévision du cubage à apporter : Taux de conversion : 1 M3 = 1.6 Tonnes	Date de p	remière livraison :	Durée du chantier :		
6 Identification du matériau :					
$\underline{TERRES}$ INERTES	<u>GRAVATS</u> □	TERRES MOUILLEES	$\underline{\mathrm{BLOCS}}$		
Terres et cailloux ne contenant pas de	Mélange de béton, tuiles et céramiques ne	Terres et cailloux ne contenant pas de	Béton, roche		
substances dangereuses / Terres et pierres  Codes déchet : 17 05 04/20 02 02	contenant pas de substances dangereuses / Briques / Tuiles et céramiques	substances dangereuses Siccités supérieures à 30 % et pelletables	Code déchet : 17 01 01		
Codes dechet : 17 03 04720 02 02	Codes déchet : 17 01 07/17 01 02/17 01 03	Code déchet : 17 05 04			
7 Engagement concernant le chantier :					
Le chantier n'est pas connu comme étant contaminé ou potentiellement   Le chantier est connu comme étant contaminé ou potentiellement					
<u>contaminé</u> , le producteur et le demandeur s'engagent à :		<u>contaminé</u> , le producteur et le demandeur s'engagent à :			
Amener des matériaux conformes aux spécifications de cette demande et conforme à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014,		Nous fournir le plan de maillage du site (plan de maillage qui met en évidence la classification des terres et qui sera utilisé lors des excavations),			
Transporter les matériaux dans des camions conformes à la législation et respectant nos consignes de sécurité (pas de surcharge, EPI pour les		Nous fournir les analyses des matériaux reconnus comme non contaminés (selon l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014),			
<ul> <li>chauffeurs (casque, chaussures de sécurité, gants, gilet fluo)),</li> <li>Nous informer de toute modification qui interviendrait sur les éléments stipulés sur la présente demande.</li> <li>Evacuer dans les filières adaptées toute pollution nouvelle qui apparaitrait.</li> </ul>		<ul> <li>Amener des matériaux conformes aux spécifications de cette demande et conforme à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014,</li> <li>Transporter les matériaux dans des camions conformes à la législation et respectant nos consignes de sécurité (pas de surcharge, EPI pour les chauffeurs (casque, chaussures de sécurité, gants, gilet fluo)),</li> </ul>			
				Nous informer de toute modification qui interviendrait sur les éléments stipulés sur la présente demande.	
		Il est interdit de procéder à une dilution ou à un mélange des déchets avec d'autres déchets ou produits afin de satisfaire aux critères d'admission « Art 4 de l'AM du 12/12/14 »			
Producteur Date:		Date :			
Cachet et signature : Cachet et signature :					
Tout déchet interdit sur nos sites fera l'objet d'un refus par ECT qui en informera les autorités compétentes.					
<b>Décision ECT</b> (cadre réservé à ECT) Nom:	<u>;</u>	Cachet et Signature :			
Date ·					

